



ASSOCIATION
RAMSAR
FRANCE

pour les zones humides



UNE ASSOCIATION AU SERVICE DES ZONES HUMIDES

Son origine

L'association Ramsar France a été créée en 2011 par les gestionnaires de sites Ramsar, pour créer un lien entre les réflexions et résolutions des pays signataires de la Convention de Ramsar, et les sites français désignés.

Ses objectifs

- promouvoir le label Ramsar en France
- accompagner les acteurs des territoires de zones humides
- animer le réseau des sites et des villes Ramsar
- créer les conditions pour le partage d'expériences de préservation et mise en valeur des zones humides
- être force de proposition et de réflexion pour contribuer aux politiques de protection et de mise en valeur des milieux humides



Ses actions

- développer les liens entre les sites et les villes Ramsar existants et en projet en France;
- favoriser les échanges entre tous les acteurs des zones humides (organisation annuelle du Séminaire Ramsar, coordination de la Journée mondiale des zones humides, participation aux plans nationaux d'actions en faveur des zones humides, etc.)
- participer au développement de la connaissance, de l'éducation et de la sensibilisation aux enjeux des zones humides
- conduire des actions de plaidoyer pour la préservation et la restauration des zones humides



La Convention de Ramsar

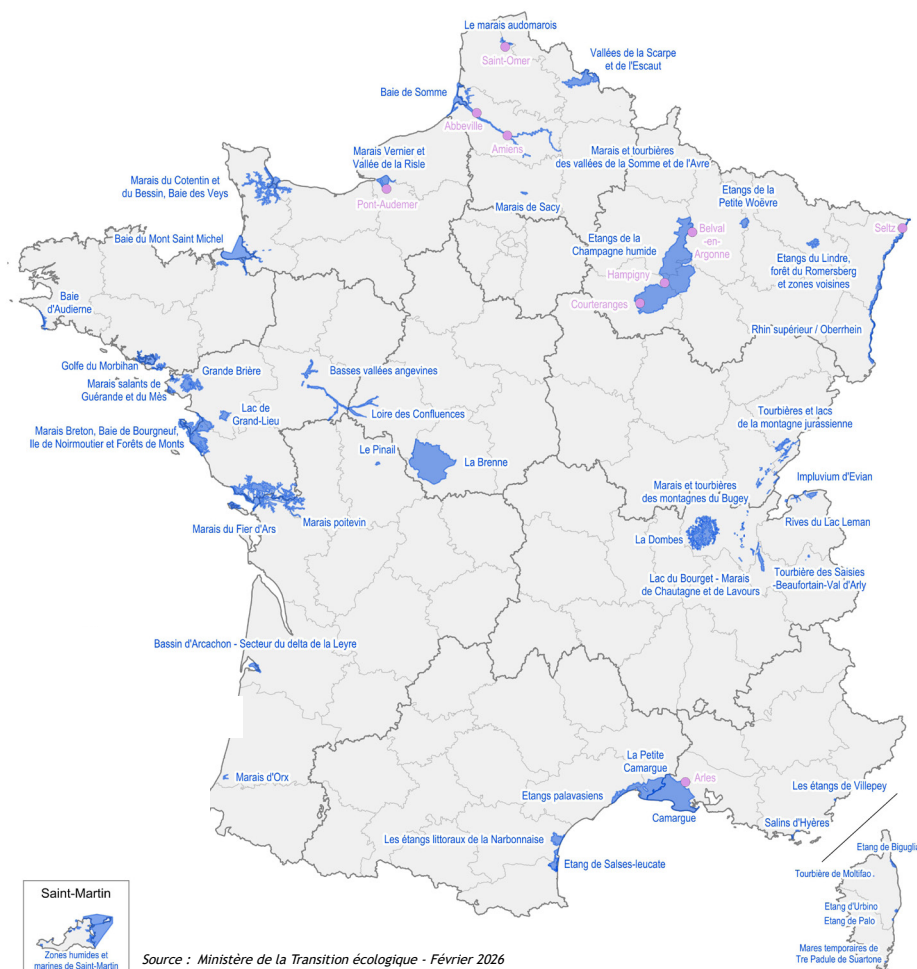
Adoptée le 2 février 1971 à Ramsar en Iran, la Convention de Ramsar a pour objectif la conservation et la gestion rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Son champ de compétence va de la protection de tous les aspects de la biodiversité, jusqu'à la protection des valeurs sociales et culturelles des zones humides. Elle est entrée en vigueur en France le 1^{er} octobre 1986.

En 2026, plus de 2 520 sites et 74 villes des zones humides sont désignés par les 172 pays signataires de la Convention de Ramsar.





Les sites Ramsar en France



Source : Ministère de la Transition écologique - Février 2026



57 sites «Ramsar»

inscrits sur la liste des zones humides d'importance internationale.
45 sites dans l'hexagone et 12 sites dans les outremer

3,9 millions ha

en métropole et dans les outremer

9 villes «Ramsar»

accréditées pour valoriser la prise en compte des zones humides dans la politique locale.



Wetland City
Network



Pourquoi désigner un site Ramsar ?

Le label Ramsar est une reconnaissance de l'importance mondiale des zones humides. Il récompense et valorise les actions de gestion durable de ces sites et encourage ceux qui les mettent en œuvre à les poursuivre.

La demande d'inscription est volontaire. Elle se base sur des critères écologiques et intègre le maintien d'activités économiques durables.

La désignation Ramsar permet de valoriser certains aspects du territoire :

- **économique** : reconnaissance internationale, attractivité, développement économique durable
- **social** : maintien de la qualité de vie, notoriété et appropriation par les habitants
- **culturel** : préservation, mise en valeur et animation du territoire
- **environnemental** : protection contre les événements extrêmes, atténuation du changement climatique, protection de la biodiversité, amélioration de la qualité de l'eau.

Pour tout renseignement

Bastien COÏC
Directeur
Tel : 05.46.82.12.69
E-mail : reseau@ramsarfrance.fr

www.ramsarfrance.fr

